

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 16/10/2023

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 24/10/2023

Séance du 23 octobre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE VINGT TROIS OCTOBRE à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, maire, Marie-Christine CABAL, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Nathalie DEGUDE, Richard FERNANDEZ, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, HERAL Nadine, Ludovic MARLOT, Olivier REGNAULT, Benoît MARQUES, Caroline CANTIE.

Absents excusés : Mohamed BOUMEDIENNE (procuration à B Marques), Christine CHRETIEN .

Secrétaire de séance : Dominique GERARD.

Objet : Acquisitions foncières le long du cheminement doux.

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 31 janvier 2022 en vue de l'acquisition de parcelles de terrains le long du cheminement doux. Pour rappel, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin de créer un cheminement doux entre le lieu-dit Ondesque et le centre du village a acheté une partie des parcelles qui longent ce cheminement. Le conseil municipal avait accepté d'acquérir le reliquat de ces dites parcelles au prix de 2€ le m².

Sur proposition de monsieur le maire,

Selon les documents d'arpentage établis par le géomètre et le prix d'achat au m², il en résulte la proposition suivante:

Propriétaires	Situation ancienne Contenance	Nouvelle situation N° parcelle + contenance	Prix de vente
MOUGNE André	AX 64 796 ca	AX 113 584 m ²	1 168 €
Consorts BARRAU- RIEUNIER	AX 9 4ha 60a 21 ca	AX 115 d 2834 m ²	5 668 €
Yves VIGUIER	AX 45 4ha 37 a 32 ca	AX 123 31 a 01 ca AX 124 17 a 84 ca	6 202.€ 3 568 €
TOTAL		8303 m ²	16 606 €

En ce qui concerne les parcelles restantes AX 126/127/128/241/242/243, le propriétaire MORE INVESTISSEMENT les cède gratuitement à la Commune.

Marie-Christine CABAL appartenant aux consorts BARRAU-RIEUNIER ne participe au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (3 Abstentions : MARQUES-BOUMEDIENNE-CANTIE)

- APPROUVE l'acquisition de ces parcelles de terrain comme précédemment indiqué,
- DIT que les frais d'actes notariaux seront à la charge de la mairie.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signés les membres présents ou représentés.

Jérôme CASIMIR

Dominique GERARD

Mairie de la commune de FREJAIROLLES

Le secrétaire

